

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

RÈGLEMENT 1105-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1105-2022 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À LA SUITE DE TRAVAUX ADMISSIBLES EFFECTUÉS SUR CERTAINES UNITÉS D'ÉVALUATION SITUÉES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE BROMONT

Je soussignée, Marie-Pier Therrien, greffière par intérim, de la Ville de Bromont certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

9177

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

929

Que le nombre de demandes faites est de :

0



Que Le règlement 1105-01-2023 est réputés(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou



Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

À Bromont

le

17 juillet 2023

Marie-Pier Therrien
Signature

Directrice et greffière par intérim,
Titre
Service du greffe et des affaires juridiques

Page

1

de

2